CDT Grand Paris Est
NOISY - CHAMPS
Territoire de la transition énergétique
-
Dossier d'enquête publique

Document n°1 : Notice explicative

S o m m a i r e

1. Les Contrats de Développement Territorial du Grand Paris 3
2. L'élaboration du CDT 5
3. Un CDT en complémentarité et en synergie avec les CDT voisins 7
4. Le territoire du CDT 8
5. Les enjeux du CDT 10
6. Les 3 grandes orientations stratégiques 11

Accélérer le développement du premier pôle économique de l'Est parisien au service de ses habitants 11

Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédiée à la qualité d'habiter 12

Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'Est métropolitain 13

7. Les objectifs chiffrés du CDT 16
8. Liste et localisation des projets du titre III du CDT 17
9. Un suivi partenarial dans la durée 19

SOMMAIRE

L'enquête publique porte sur le projet de Contrat de Développement Territorial (CDT) de Noisy-Champs, qui concerne les communes de Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne, et la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée (CAVM).

La présente notice explicative vise à présenter de manière synthétique les grandes caractéristiques et les objectifs principaux du CDT.

Le CDT a été élaboré par les communes de Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne, la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée et l'Etat.

1. Les Contrats de Développement Territorial du Grand Paris

Le Grand Paris est un projet qui vise à conforter la place de l'agglomération parisienne dans le concert des grandes métropoles du 21ème siècle, aux côtés de New York, Londres, Tokyo, Shanghai ou Hong Kong, et lui assurer les conditions d'un développement qui bénéficie à l'ensemble de ses habitants.

La démarche du Grand Paris porte l'ambition, entre autres, de développer des pôles économiques majeurs autour de Paris, et s'appuie sur l'amélioration significative des transports collectifs à travers la mise en œuvre d'un nouveau métro automatique, le « Grand Paris Express», et d'un plan de modernisation et d'extension du réseau existant, et sur l'élaboration de contrats de développement territorial.

L'article 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et son décret d'application n°2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial, ouvrent en effet la possibilité aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par le projet de réseau de transport du Grand Paris, de mettre en place une démarche contractuelle avec l'Etat, dont l'objectif est de porter des projets de développement des territoires stratégiques du Grand Paris.

Les CDT sont élaborés conjointement par l'Etat et les collectivités locales. Ils permettent d'articuler et d'organiser les synergies entre le projet de transports du Grand Paris Express et les projets de développement que celui-ci va générer ou accélérer et qui sont portés par les collectivités.

Ces contrats, signés pour une durée de 15 ans, accompagnent l'évolution des territoires autant sur le plan de l'amélioration de l'offre en transports que du développement économique, du développement de l'offre en logements et de l'aménagement urbain.

Les dispositions de la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris prévoient qu'un contrat de développement territorial comporte quatre titres:

- Un premier titre précise le territoire sur lequel porte le contrat et présente le projet stratégique de développement durable élaboré par les parties ;
- Un deuxième titre définit, pour ce territoire, les objectifs et priorités dans les domaines du développement économique, du logement et des transports, en termes quantitatifs et qualitatifs. Ce titre indique la contribution du territoire au développement de la région capitale dans l'objectif de construction de logements fixé par l'article 1er de la loi no 2010-597 du 3 juin 2010 susvisée (Territorialisation des Objectifs Logement - TOL).

- Un troisième titre expose le programme des actions, opérations d'aménagement, projets d'infrastructures nécessaires à la mise en œuvre des objectifs, y compris les actions foncières.
- Un quatrième titre indique les conditions de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de modification du contrat.

Le CDT comprend également un diagnostic sur l'habitat, annexe règlementaire.

Conformément à l'article 10 du décret du 24 juin 2011, il fait l'objet d'une évaluation environnementale dans les conditions définies par les articles L. 122-4 à L. 122-10 et R. 122-17 à R. 122-24 du Code de l'environnement.

2. L'élaboration du CDT

Les Contrats de Développement Territorial sont des outils destinés à élaborer et à mettre en œuvre, dans une démarche contractuelle et partenariale, sur le long terme, des projets de développement sur les territoires stratégiques du Grand Paris. Les collectivités directement concernées par le développement du « cluster ville durable » souhaitent en particulier renforcer leur position de pôle économique et urbain majeur de l'Est parisien, et faire de ce secteur un démonstrateur de la transition énergétique. C'est pourquoi elles ont engagé avec l'Etat l'élaboration d'un CDT.

L'élaboration du projet de CDT a été conduite de manière partenariale avec les Conseils Généraux de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne et le Conseil Régional d'Ile-de-France, avec les services de l'Etat, et avec les institutions concernées. Ont également été associés à la réflexion et à la rédaction du CDT l'ensemble des opérateurs et acteurs qui portent le dynamisme du territoire : l'EPA Marne, la Société du Grand Paris, la RATP, le STIF, la CCI Paris – Ile-de-France, la CCI de Seine-Saint-Denis, la CCI de Seine-et-Marne, et l'Agence Descartes Développement.

La réflexion autour du projet de CDT s'est notamment appuyée sur :

- Le dossier de candidature à l'appel à projet « Écocité » déposé le 29 février 2012 par les deux villes. Ce dossier a permis de préciser des axes du projet de territoire et de définir précisément quelques actions prioritaires.

- Les études d'urbanisme réalisées par les Ateliers Lion sur la commune de Champs-sur-Marne, et par Christian Devillers à Noisy-le-Grand.

L'élaboration du CDT s'est finalisée au cours de l'été 2013. Les titres I et II du CDT Noisy-Champs ont été actés lors du Comité de pilotage du 4 juillet 2013, puis le projet du CDT Noisy-Champs a été validé lors du Comité de pilotage du 9 septembre 2013 associant le Préfet de la région Ile-de-France, les maires des villes de Champs-sur-Marne et de Noisy-le-Grand, et le président de la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée.

En application des dispositifs de l'article 11 du décret du 24 juin 2011, une fois validé par le comité de pilotage, le projet de CDT a été envoyé par le Préfet de Région, pour avis aux Personnes Publiques Associées et à l'Autorité Environnementale.

Celles-ci ont rendu leur avis :

La Région Ile-de-France : le 3 décembre 2013

Le Conseil Général de Seine-et-Marne : le 29 novembre 2013

Le Conseil Général de Seine-Saint-Denis : le 18 novembre 2013

Le syndicat mixte « Paris Métropole » : le 17 décembre 2013

L'Atelier International du Grand Paris : le 3 décembre 2013

L'Autorité Environnementale a par ailleurs rendu son avis le 12 décembre 2013.

3. Un CDT en complémentarité et en synergie avec les CDT voisins

Le CDT de Noisy-Champs s'inscrit au cœur des interfaces avec les autres CDT de l'Est francilien, avec son caractère propre forgé par ses activités spécifiques, dans une recherche de complémentarités et de rayonnement avec les CDT limitrophes : les CDT du Schéma de Développement Territorial Descartes (CDT Descartes Nord, CDT Paris Est entre Marne et Bois, CDT Boucles de la Marne), mais aussi les CDT Est Seine-Saint-Denis et Est Ensemble. Le Schéma de Développement Territorial (SDT) Descartes, aujourd'hui en cours d'élaboration, constitue un cadre global d'orientations qui vise à mettre en cohérence les 4 CDT de l'Est Parisien.

La Cité Descartes conçoit en effet son propre développement comme une contribution majeure et spécifique aux dynamiques générales que connaissent l'Est de l'Ile-de-France et la métropole. Les effets de son développement se diffusent à une échelle dépassant celle du CDT. Le pôle de la Ville Durable constitue un facteur de rayonnement pour l'ensemble du SDT Descartes.

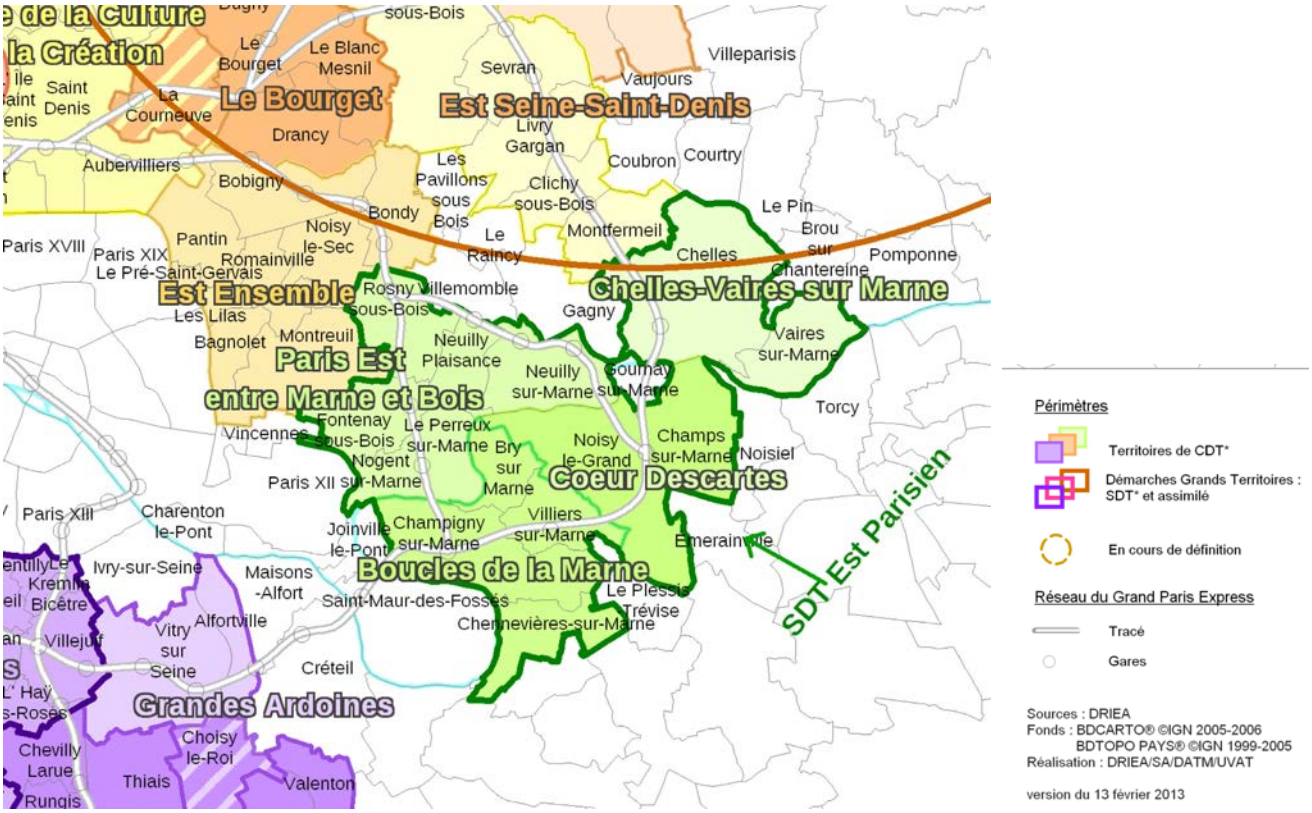

Figure 1 : Périmètre des CDT potentiels et des démarches grands territoires (en vert la démarche SDT Est Parisien et les CDT concernés), Cartographie au 13 février 2013, source DRIEA IDF

4. Le territoire du CDT

Les chiffres clés du territoire du CDT :

- 20 km²
- 87 200 habitants
- 36 200 logements
- 37 600 emplois

Le CDT Noisy-Champs regroupe les communes de Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne. Il se caractérise par :

- La présence de polarités économiques de premier rang dans la métropole :
  - la Cité Descartes, pôle scientifique et technologique de référence mondiale dans le domaine de la conception, de la construction et du développement de la ville durable. Elle réunit près de 1 500 chercheurs et ingénieurs et concentre 315 entreprises, 50 laboratoires et 18 établissements d'enseignement supérieur sur les champs environnementaux, sociaux, économiques et urbains. Ce pôle constitue la vitrine du CDT Noisy-Champs.
  - des polarités tertiaires et de services majeures tels le pôle tertiaire du Mont d'Est, la zone d'activités des Richardets, ou encore la Zone d'Activités Economiques du Rû de Nesles qui contribuent au rayonnement du territoire.

  Le territoire est ainsi le premier pôle tertiaire, d'enseignement supérieur et de recherche de l'Est parisien.

- La présence de nombreuses infrastructures routières et autoroutières et ferroviaires (A4, ligne A du RER, RD 1999), axées Est-Ouest, qui confèrent au territoire une bonne accessibilité et permettent un accès rapide vers l'Ouest (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Paris) ou l'Est (autres secteurs de la ville nouvelle). Par contre, elles créent des ruptures urbaines et participent à l'étanchéité des différents secteurs du CDT entre eux.

- La présence importante des espaces naturels, du grand paysage et de l'eau constitue un atout du territoire, qu'il s'agisse de la Marne, du bois de Grâce, du bois du Luzard, du bois de Saint-Martin, ou encore des étangs situés à proximité de quartiers résidentiels. L'accès des habitants aux espaces naturels reste cependant à améliorer.

- Une hétérogénéité des composantes urbaines, qui manquent de liens entre elles : zones pavillonnaires, grands ensembles, zones d'activités, campus…. Ces différentes composantes peuvent aussi être fragmentées par de grandes emprises (bois, délaissés routiers, etc…).

Figure 2 : Le périmètre de contractualisation du CDT Noisy-Champs

5. Les enjeux du CDT

La stratégie portée par le CDT s'appuie sur des ambitions complémentaires, qui s'articulent entre elles pour construire un projet de long terme, cohérent et porteur de sens à l'échelle de la métropole.

L'enjeu premier du CDT est de **promouvoir le développement économique sur le territoire**, afin d'anticiper et d'accompagner les différentes mutations qu'il va connaître (en termes d'accessibilité, de capacités résidentielles, etc.). Ce développement économique s'appuie sur les forces en présence, notamment dans le domaine des technologies de la ville durable, mais aussi avec les importantes zones d'activités tertiaires et industrielles de Noisy-Champs.

La réussite du projet économique comme le renforcement de la polarité Noisy-Champs dans la métropole nécessitent **la mise en œuvre d'un projet urbain, cohérent, proche des différents usagers du territoire et tirant parti des atouts en présence**. Un enjeu du CDT est d'énoncer ainsi des principes directeurs en termes d'aménagement global et urbain, qui permettront d'accompagner et de valoriser les mutations à venir, au service du cadre de vie et de la qualité d'habiter.

Enfin, le projet économique et urbain porté par le CDT Noisy-Champs, qui a vocation à conforter la position de ce territoire en tant que porte d'entrée et pôle économique de l'Est de la métropole s'appuie sur **trois secteurs stratégiques : la gare Grand Paris de Noisy-Champs, la Cité Descartes et le Mont d'Est**. Ils concentreront les mutations et les projets du territoire (infrastructures et équipements nouveaux à venir) qui permettront au territoire de franchir un seuil et ainsi de renforcer son attractivité.

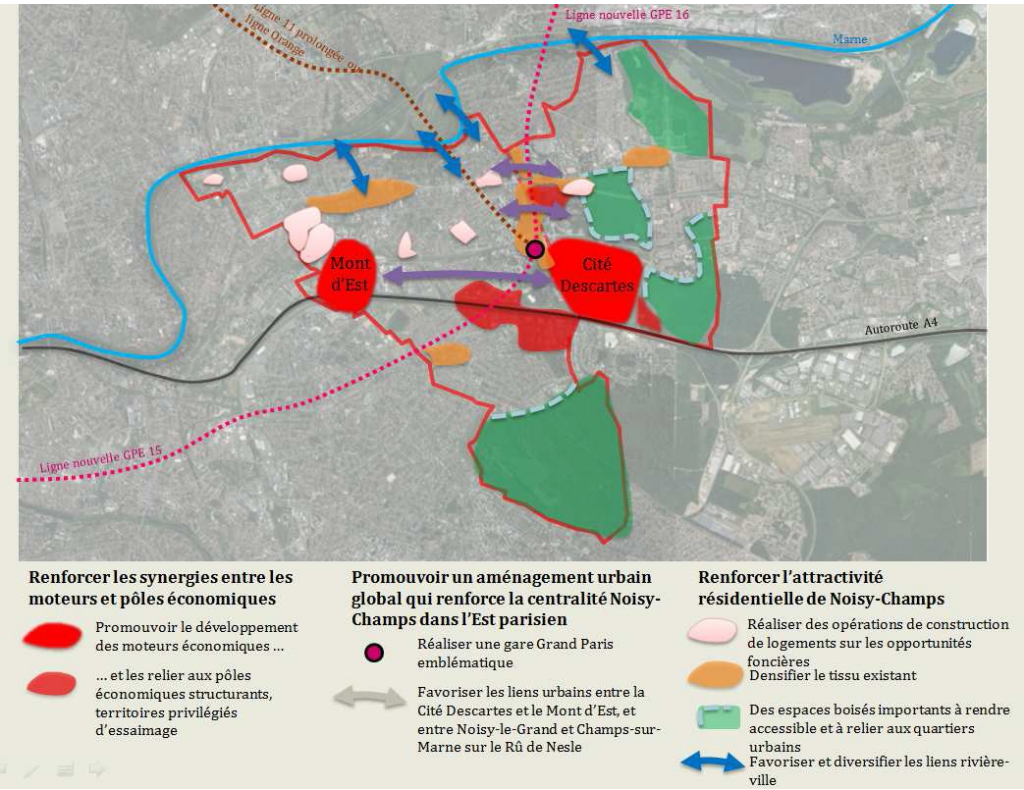

6. Les 3 grandes orientations stratégiques

Accélérer le développement du premier pôle économique de l'Est parisien au service de ses habitants

Par son poids économique et scientifique dans la métropole, ainsi que son dynamisme et sa capacité à attirer des entreprises et des établissements de renom, Noisy-Champs constitue déjà un pôle de développement à part entière dans la métropole.

A travers la réalisation du réseau Grand Paris Express et la signature de leur CDT, les collectivités et l'Etat souhaitent accélérer ce développement :

- **En affirmant une première signature territoriale autour du rôle de démonstrateur de la ville de la transition énergétique**
  Le développement du pôle de Noisy-Champs passe par un développement tertiaire significatif et un accroissement de ses capacités d'incubation de projets d'entreprises et un essaimage de ses activités dans l'ensemble du territoire de Noisy-Champs pour :
  - développer les expérimentations grandeur nature sur tout le territoire Noisy-Champs ;
  - retrouver des capacités d'accueil d'entreprises et d'activités de production complémentaires aux activités économiques et de recherche de la Cité Descartes ;
  - valoriser les capacités d'accueil de la zone des Richardets et du quartier d'affaires Mont d'Est, qui disposent d'offres complémentaires.

  Les filières de l'efficacité énergétique de la ville, de l'écomobilité, des services urbains, et de l'ingénierie et conception de la ville durable sont particulièrement ciblées.

Figure 3: Projet d'immeuble tertiaire par les Nouveaux Constructeurs sur la Cité Descartes, source Mairie de Champs-sur-Marne

- **En développant les synergies entre les différentes polarités économiques.** Le projet économique du CDT s'appuie sur une meilleure coordination des interventions et une offre d'accueil et d'implantation des entreprises plus visible. Cela passe par une stratégie coordonnée en termes d'animation économique et de marketing territorial.

- **En développant et mettant en réseau les services aux entreprises**

- **En reliant les potentiels de développement aux besoins locaux d'emplois et d'insertion**
  Il s'agit de développer dans les années à venir des stratégies complémentaires qui tirent parti des récentes implantations, porteuses d'opportunités, tout en les tournant vers le territoire.

Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter

Le projet d'aménagement s'inscrit dans la continuité d'une politique déjà bien engagée, en approfondissant les principes déjà mis en œuvre ces dernières années et en accentuant le volet environnemental, pour concrétiser l'ambition de ville de la transition énergétique.

Il s'agit de :

- **Mailler et intensifier le tissu urbain, en créant des coutures à toutes les échelles**
  Alors que les centralités du territoire vont être considérablement renforcées dans les années à venir, il devient d'autant plus important de les relier. Plus globalement, la stratégie d'aménagement contribuera à retisser des liens urbains entre les deux villes, en créant une polarité cohérente.

- **Faire ville, au service de l'attractivité résidentielle**, grâce à des projets structurants de transport en complément du Grand Paris Express, au développement des modes doux, à la recherche de mixité urbaine et fonctionnelle dans les opérations d'aménagement, et à l'animation urbaine.

- **Valoriser le grand paysage au travers de l'aménagement de Noisy-Champs**
  Il s'agit de remettre les espaces verts au cœur de la Ville et de l'urbain et de rendre plus visible la forêt, à l'occasion de toute nouvelle opération d'aménagement ou de construction, en créant des continuités de vues et de circulations. Aussi, la Marne, à travers ses différentes séquences (Quais de la Marne, Marne Village, Parc Boucle), devient un secteur prioritaire d'intervention. Enfin, le patrimoine bâti du territoire, et notamment le Château de Champs-sur-Marne, constitue un témoignage précieux de l'architecture classique en Ile-de-France à mettre en valeur.

Figure 4: Les Bords de Marne à Champs-sur-Marne – source : CA Marne-la-Vallée/Val Maubuée

Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'Est métropolitain

Trois secteurs du CDT contribueront particulièrement dans les années à venir à renforcer la position de centralité et de porte de l'Est métropolitain du territoire : la gare de Noisy-Champs avec les projets de transports et d'aménagement, la Cité Descartes en articulation avec les zones d'activités du territoire, et enfin le Mont d'Est avec le secteur Maille Horizon.

La gare de Noisy-Champs : créer une nouvelle polarité urbaine, emblématique de la centralité Noisy-Champs dans l'Est parisien

La gare Noisy-Champs est une des gares les plus stratégiques du réseau Grand Paris Express. Sa programmation, sa conception et son intégration urbaine sont au cœur du projet d'aménagement du CDT Noisy-Champs. La réalisation de cette gare offre une opportunité de constituer une centralité emblématique des ambitions urbaines, architecturales et environnementales du territoire.

L'ensemble du quartier, et en particulier les liens de la gare avec les secteurs limitrophes, feront l'objet d'un projet d'aménagement ambitieux. En particulier le Boulevard du Rû de Nesles, aujourd'hui frontière quasi-étanche entre Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne, sera essentiel dans la stratégie d'aménagement à construire en lien avec la gare. Cet axe, qui souffre d'une absence de mixité, avec des délaissés paysagers peu qualitatifs (anciennes réserves prévues pour le prolongement de l'A103) devra être vecteur de continuité entre la future grande gare du Grand Paris Express et les quartiers alentour. Il pourra à ce titre accueillir une programmation diversifiée avec des commerces, des bureaux et des logements.

Figure 5 : Le quartier actuel de la gare de Noisy-Champs,

Source Etude en vue de l'élaboration du contrat de développement territorial, Ateliers Lion

Le secteur de la Cité Descartes : diversification et intensification pour un pôle ouvert sur son environnement

La Cité Descartes a vocation à devenir un pôle de développement économique qui essaime à l'échelle de l'ensemble de l'Est parisien. Si le rayonnement du pôle Descartes se pense à l'échelle nationale et internationale, son aménagement urbain interroge un périmètre élargi, autour du Boulevard du Ru de Nesles / Champy, et de l'Autoroute A4.

Ce pôle, qui accueille déjà un nombre important d'établissements, d'emplois et d'activités, dispose encore d'importantes réserves foncières, qui permettront d'accompagner la montée en puissance du cluster Descartes « Ville et mobilité durables ». Ce pôle trouvera également des débouchés et des possibilités d'essaimage sur la zone des Richardets et son projet d'Ecoparc, ainsi que sur la ZAE du Rû de Nesles qui doit être requalifiée et bientôt sur la ZAE des 40 Arpents – Gibraltar qui sera créée à proximité de la Cité.

Le secteur du Mont d'Est – Maille Horizon : une polarité tertiaire

Alors que ce secteur est en perte d'attractivité du fait d'un patrimoine vieillissant et d'un urbanisme de dalle hérité des années 70 et 80, le CDT accompagne le grand projet de requalification du Mont

d’Est, avec une ambition économique et de développement tertiaire mixte, en lien avec le site Maille Horizon, qui devrait accueillir à terme plus de 600 000 m² supplémentaires de bureaux. Les perspectives de développement du site sont susceptibles de conforter sa position de premier centre d'affaires de l'Est parisien, en lien avec la Cité Descartes, ainsi qu’avec des activités de services plus diversifiées.

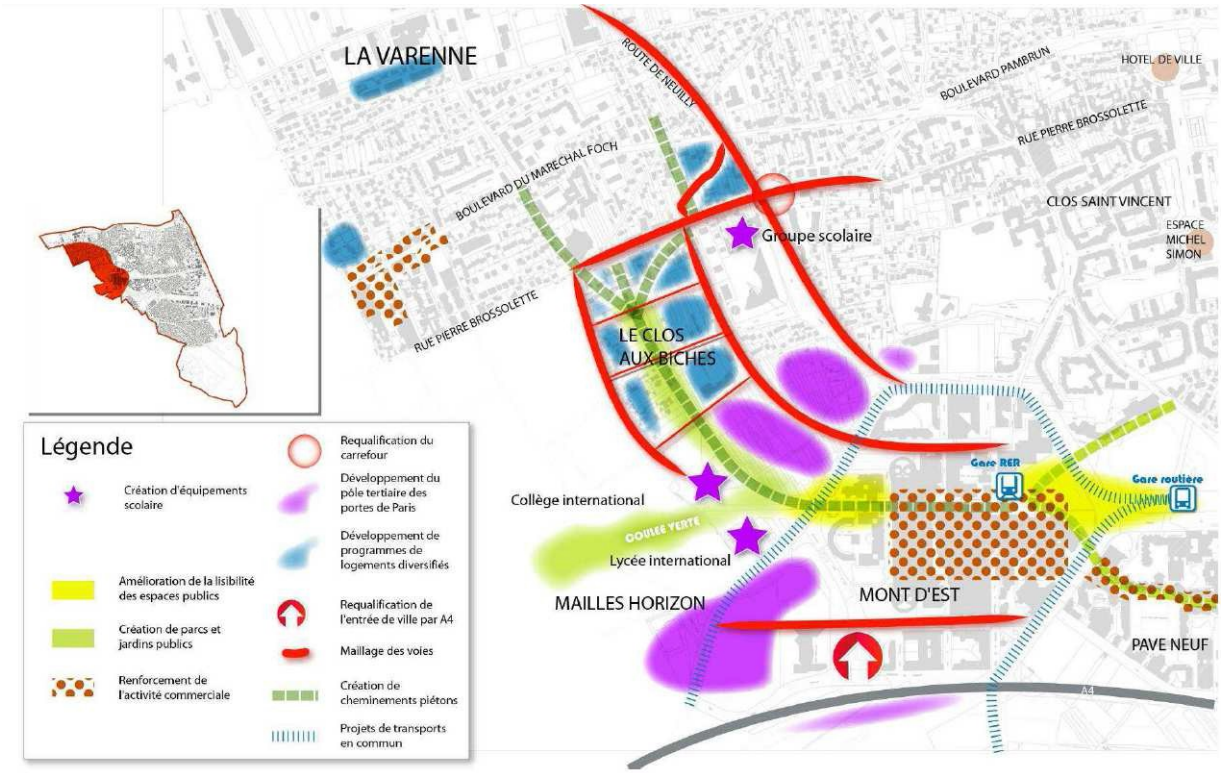

Figure 6: Le projet d'aménagement des quartiers Ouest, qui comprend le Mont d'Est et Maille Horizon notamment, source PLU Noisy-le-Grand

7. Les objectifs chiffrés du CDT

Créer de nouveaux emplois et améliorer le taux d'emploi local

- Un indice de concentration de l'emploi supérieur à 1 à l'horizon 2028
- + 30 000 emplois à l'horizon de réalisation du CDT et au-delà

Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible

- Construire 900 logements par an en moyenne sur la durée du CDT (15 ans) selon la Territorialisation de l'Objectif Logement (TOL) du Grand Paris soit :
  - + 13 500 logements d'ici 2028 (+37%)
  - + 34 560 habitants à l'horizon 2028[1] (+39%)
- Maintenir la part du **logement social** dans la construction neuve **à hauteur de 30%**

[1] Chiffre calculé sur la base de la taille des ménages sur le territoire en 2009

8. Liste et localisation des projets du titre III du CDT

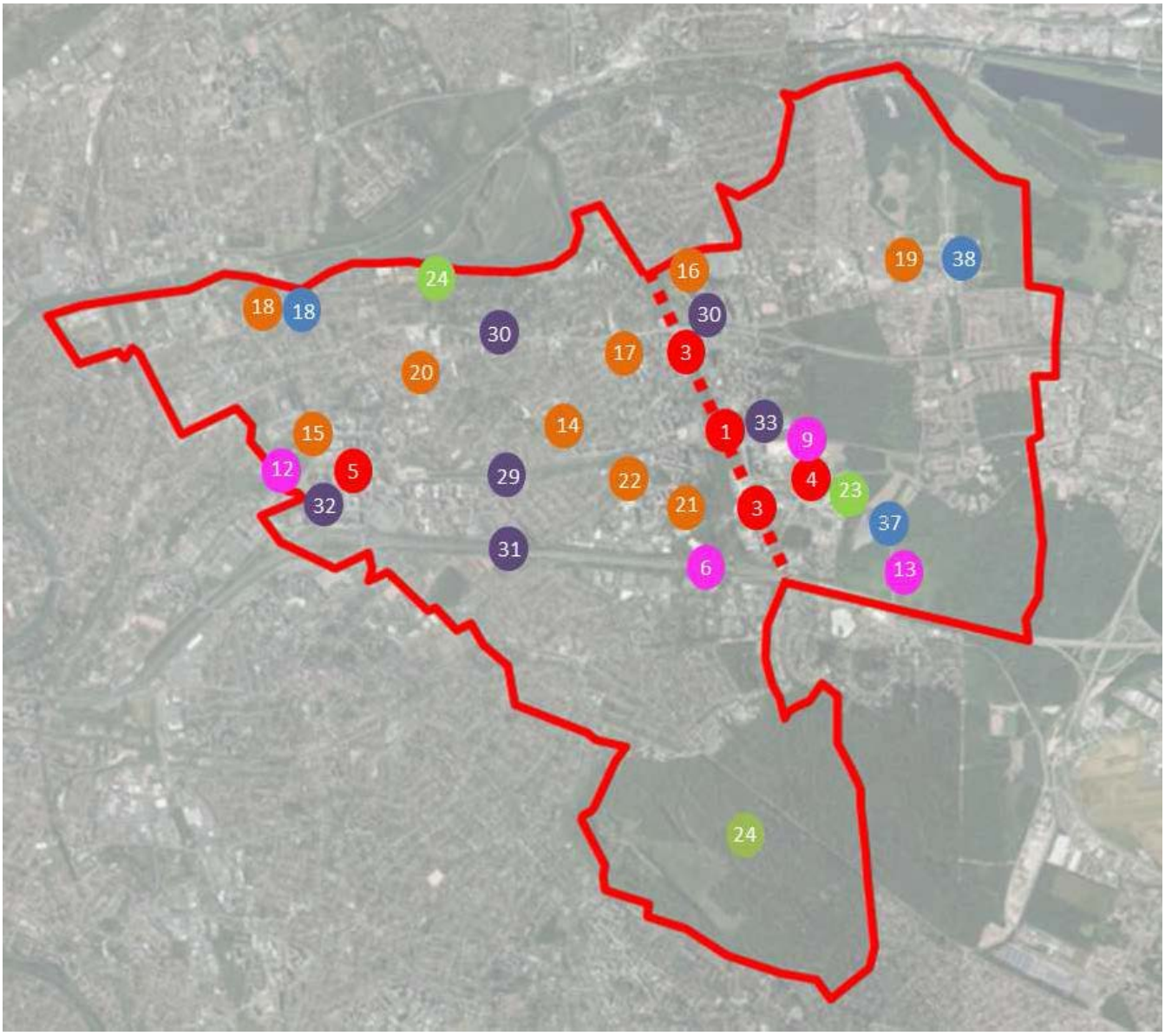

1. Projets structurants et transversaux

1 Projet urbain du pôle gare (F1 et F2)

3 Projet urbain du Ru de Nesle

4 Projet urbain et économique de la Cité Descartes

5 Projet urbain et économique du Mont d'Est

2. Premier pôle tertiaire de l'Est Parisien, pôle d'enseignement de premier plan

9 Pôle scientifique et technique, maison de l'entreprise (F9 et F10)

12 Collège et lycée internationaux

6 ZAE des Richardets

13 ZAE de Gibraltar / 40 arpents

3. Territoire d'accueil de nouvelles populations

14 ZAC du Clos d'Ambert

15 Quartiers Ouest de Noisy

16 Projet urbain de la RD199

17 Projet Gournay-Cossoneau

18 Projet urbain Rive Charmante

19 Centre-ville Champs

20 Centre-ville Noisy

21 Quartier de la Butte verte

22 Site de l'Ecole Louis Lumière

4. Un territoire entre ville et forêt

23 Cité Descartes, vitrine développement durable

24 Ouverture du Bois Saint-Martin, mise en valeur des bords de Marne

5. Une accessibilité renforcée

29 Axe Mont d'Est – Cité Descartes

30 Axe Pembrun-Cossoneau – RD 199

31 Devenir de l'A4

32 EST TVM

33 Rabattement autour de la gare : stationnement, transports en commun, complexe de mobilité (F33, F34, F36)

6. Une animation culturelle métropolitaine

37 Pôle nautique de la Cité Descartes

38 Château de Champs-sur-Marne

18 Eco-port de plaisance de la Rive Charmante

1. Projets structurants et transversaux

1 Projet urbain du pôle gare (F1 et F2)

3 Projet urbain du Ru de Nesle

4 Projet urbain et économique de la Cité Descartes

5 Projet urbain et économique du Mont d'Est

2. Premier pôle tertiaire de l'Est Parisien, pôle d'enseignement de premier plan

9 Pôle scientifique et technique, maison de l'entreprise (F9 et F10)

12 Collège et lycée internationaux

6 ZAE des Richardets

13 ZAE de Gibraltar / 40 arpents

3. Territoire d'accueil de nouvelles populations

14 ZAC du Clos d'Ambert

15 Quartiers Ouest de Noisy

16 Projet urbain de la RD199

17 Projet Gournay-Cosson eau

18 Projet urbain Rive Charmante

19 Centre-ville Champs

20 Centre-ville Noisy

21 Quartier de la Butte verte

22 Site de l'Ecole Louis Lumière

4. Un territoire entre ville et forêt

23 Cité Descartes, vitrine développement durable

24 Ouverture du Bois Saint-Martin, mise en valeur des bords de Marne

5. Une accessibilité renforcée

29 Axe Mont d'Est – Cité Descartes

30 Axe Pambrun-Cosson eau – RD 199

31 Devenir de l'A4

32 EST TVM

33 Rabattement autour de la gare : stationnement, transports en commun, complexe de mobilité (F33, F34, F36)

6. Une animation culturelle métropolitaine

37 Pôle nautique de la Cité Descartes

38 Château de Champs-sur-Marne

18 Eco-port de plaisance de la Rive Charmante

1. Projets structurants et transversaux

6 ZAE des Richardets

13

Centre-ville Noisy

NB : Les projets présentant des actions transversales ne sont pas localisés sur cette carte.

Il s'agit des projets :

- Animation et développement économique du territoire du CDT
- Projet Efficacity, institut d'excellence
- Développement d'une offre de formation pour les habitants en adéquation avec les besoins de qualification du territoire
- Directives environnementales
- Etude sur les smart grids
- Etude de faisabilité de déploiement de la géothermie profonde sur le périmètre de la Cité Descartes élargie
- Développement de réseaux de chaleur
- Aménagement des liaisons douces
- Promouvoir et développer une offre culturelle « Est parisien »

9. Un suivi partenarial dans la durée

Le CDT est signé pour une durée de 15 ans par l'Etat, les villes de Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne, et par la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée. Il prévoit un suivi annuel des objectifs et la possibilité d'évolutions, de révisions.

Le CDT et les fiches actions constituent une feuille de route conjointe pour les collectivités pour mettre en œuvre leur ambition commune de développement territorial.

Le suivi de la mise en œuvre du CDT est placé sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage, composé des signataires du contrat, comme pour son élaboration, avec l'appui des services de l'Etat. Le Comité de pilotage se réunira chaque année. Ce suivi annuel est complété par un suivi opérationnel et environnemental régulier, assuré par les collectivités et les acteurs en charge de réaliser les projets contenus dans le CDT.

Le suivi de l'avancement opérationnel des projets s'appuiera sur les outils de suivi des maîtres d'ouvrage des projets et sur une vision globale du portefeuille de projets et du planning de réalisation de chaque action tels qu'inscrits dans le titre IV du CDT.

Le CDT prévoit également une évaluation de la mise en œuvre du Contrat de Développement Territorial tous les trois ans, basée sur le suivi des objectifs stratégique du CDT (titre II), le suivi environnemental et le suivi d'avancement opérationnel des projets (titre III).
Le suivi du CDT portera autant sur l'avancement des actions contractualisées dans le Titre III que sur l'analyse des effets du CDT sur le territoire.

Ce suivi fera l'objet d'un rapport d'avancement du CDT, qui renseignera des indicateurs sur les différentes thématiques du CDT :

- Le développement urbain
- Les transports
- Le développement économique et la formation
- Les équipements
- Les enjeux environnementaux du CDT